

L'asfolettre

N°16 La lettre de l'ASFOREF

Jun 2009

CONFRATERNITE

« L'éducation est au centre de toutes les stratégies de construction de l'avenir. C'est un enjeu mondial, un des grands défis du troisième millénaire »
Joël de Rosnay



Jean-Luc SCÉMAMA
Président de la Commission
formation et stage
Président délégué
de l'Asforef

Oui ! L'Asforef participe à ce sentiment de confraternité nécessaire entre nous. Oui ! L'Asforef est source de développement de nos cabinets.

Tout le monde en parle. Nous vivons une période de crise. C'est ainsi. Cependant, certains sont capables de transformer une crise en opportunité. Aujourd'hui, nos clients ont encore plus besoin de nos expertises. Nous avons donc à être encore plus pro actifs, aller au-devant d'eux, au fait de l'actualité et des évolutions législatives.

Nous connaissons les difficultés du moment et vous êtes nombreux à échanger avec nous. Certains doutent, s'interrogent, face à notre environnement. C'est normal. C'est Shakespeare qui nous rappelait, dans Othello que « Etre dans le doute, c'est déjà être résolu ».

Pour mieux remplir son rôle, l'Asforef a :

- Négocié avec l'Agefos PME Ile-de-France une offre accrue de formations « essentielles », passant de 16 à 46 modules, à des conditions très avantageuses pour les cabinets de moins de 10 salariés,
- Figé ses tarifs au niveau de l'an passé,
- Initié des formations spécifiques relatives à la prévention des difficultés des entreprises et à leur traitement,
- Ouvert une collaboration avec la CRCC Paris pour doper nos synergies,
- Développé de nouveaux modules pour l'Asfoclub, votre club de management, dans un esprit de confraternité et de partage.

Nous savons tous que :

- Manager, c'est donner du sens et que nous avons à motiver et à centrer nos équipes vers l'accomplissement d'un objectif connu et motivant,
- Le fait de partager une flamme (de la connaissance) n'affaiblit pas celui qui la détient. Le partage nous enrichit, collectivement.

Si vous avez des compétences que vous souhaitez partager, n'hésitez pas à nous les proposer, nous pourrions les intégrer dans notre offre de formation. C'est le sens de la solidarité et de la confraternité.

Confraternellement.

Notez-le !

Assemblée Générale Commune Ordre et Compagnie

Quel avenir pour notre profession ? 2 juillet 2009 – Théâtre Mogador

Notre assemblée générale sera cette année le témoin des synergies recherchées par l'Ordre et la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris. Si certains chantiers sont d'ores et déjà bien avancés, comme la formation ou la recherche d'un lieu unique pour accueillir les deux professions, d'autres, peut-être plus sensibles ou plus difficiles à explorer, sont encore à l'état de projet.

Si l'organisation d'une assemblée commune représente un partage des moyens et des ressources, elle se veut aussi une volonté d'envisager et d'explorer ensemble notre futur commun.

Si une des deux professions est menacée, c'est notre avenir dans son ensemble qui est fragilisé. C'est donc unis que nous devons réagir.

C'est ainsi qu'au plan de la formation, la CRCC de Paris s'est rapprochée de l'ASFOREF pour organiser le cycle de 5 séquences sur les incontournables de l'Audit. Plus de 420 inscrits ont été accueillis à cette occasion. La même démarche est en cours pour le catalogue de formations pour la saison 2009-2010 qui vous sera adressé début juillet.

Pour en avoir la preuve, rendez-vous le 2 juillet !

20^{ème} Universités d'Été Un Triple Événement

Paris du 1^{er} au 4 septembre 2009

Université Paris V René Descartes
Centre des Saints-Pères



Pourquoi un triple événement ?

Parce que cette année, nos Universités d'Été auront lieu pour la première fois à Paris.

Parce que ces Universités d'Été accueilleront en même temps nos Universités technologiques – eTech – qui nous permettront, à côté de nos ateliers professionnels, de découvrir ce que seront demain notre outil de travail et nos relations clients.

Parce qu'une 20^{ème} édition se doit d'être remarquable pour marquer une étape et préparer ainsi notre exercice professionnel de demain. Depuis 1990, nous avons parcouru une longue route parfois semée d'embûches, mais nous déploierons le maximum de moyens afin que cette profession unie à laquelle nous sommes tous attachés et que nous consolidons ensemble, nous voit chaque jour plus forts, plus présents, plus incontournables.

Sommaire

Page 2 • Stagiaires : rapports semestriels
• Cycles de formation

Page 3 • 3 questions à Jean-Marie Vial
• Devenir un expert de crise

Page 4 • Formations essentielles 2009



Ils
ont
dit

« Avant donc que d'écrire, apprenez à penser » Nicolas Boileau
« Un grand écrivain se remarque au nombre de pages qu'il ne publie pas »
Stéphane Mallarmé
« L'orthographe est le commencement de la littérature »
Charles Augustin Sainte Beuve



LES RAPPORTS SEMESTRIELS DE STAGE

Charles MACCIO a dit "L'écriture est à la portée de tout le monde à condition de faire les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs que l'on s'est fixés."

Donc, pas de panique, si vous respectez les quelques conseils qui suivent, rédiger un rapport de stage sera une formalité.

Le rapport de stage peut être, à votre choix :

- le fruit d'une expérience,
- le fruit d'une recherche,
- le fruit d'une synthèse (expérience + recherche).

Le rapport de stage, c'est pour :

- vous,
- votre maître de stage,
- votre contrôleur de stage ; il peut accepter votre rapport, mais aussi le refuser ou le primer,
- l'examineur du dossier d'agrément de votre mémoire,
- les examinateurs lors de l'épreuve d'entretien.

Le rapport de stage, c'est :

- un titre
- une note de synthèse1 page
- une introduction1 à 2 pages
- deux ou trois parties5 à 12 pages
- une conclusion1 à 2 pages
- des annexes5 à 10 pages
- une bibliographie1 page
- un écrit personnel et original de 14 à 28 pages

La rédaction d'un rapport de stage, c'est le respect de :

- la langue,
- la grammaire,
- l'orthographe,
- la ponctuation,
- vos lecteurs.

Rédiger un écrit, c'est être confronté à :

- la page blanche,
- le temps,
- la compilation,
- la relecture.

Rédiger un rapport de stage, c'est :

- y penser tout le temps (tout au long des missions),
- y réfléchir un weekend (problématique, objectifs, plan),
- y travailler un weekend (rédaction, relecture, correction).

A NE PAS OUBLIER

Allez consulter les conseils pour élaborer un bon rapport de stage sur le site de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France : www.oec-paris.fr

Vous aurez à suivre le cheminement des rubriques suivant : espace jeune - stage - les rapports semestriels - les rapports de stage.



Fidélisez vos collaborateurs en favorisant leur progression au sein du cabinet

La société bouge. Votre environnement juridique et économique est en perpétuel mouvement. Les techniques changent. Pour fidéliser vos collaborateurs, vos cabinets doivent s'adapter. Vous devez leur permettre de :

- S'adapter à leur poste de travail
- Se maintenir dans leur emploi
- Développer leurs compétences

Ils représentent l'image du cabinet, ils sont les garants des liens entre vous et vos clients, de la rentabilité de votre structure, de la qualité des travaux, de la pérennité des dossiers. Aussi, nous vous proposons une gamme de cycles de formation adaptés à chaque profil. Les participants assiéront les connaissances théoriques et des pratiques professionnelles nouvelles ainsi qu'une plus grande autonomie.

Nouvelle orientation professionnelle

PAS 201 DEVENIR ASSISTANT(E) PAIE

FORMATION ESSENTIELLE

Au terme des quatre jours, tout débutant en social doit :

- savoir établir un bulletin de paie
- maîtriser le formalisme relatif à l'emploi d'un salarié
- connaître les incidences des événements les plus courants (absences, maladies,...)

Dates : 16-17 juillet - 10 septembre - 5 octobre
ou 6 octobre - 16 novembre - 7 et 8 décembre 2009

PAJ 201 DEVENIR COLLABORATEUR JURIDIQUE : ASSURER LE SUIVI ANNUEL

Les secrétaires ou les débutants assiéront la culture juridique de base pour le suivi juridique courant de vos clients. Après 5 jours d'exposé et de mini cas pratiques, ils sauront :

- constituer et dissoudre une société,
- respecter les formalités juridiques courantes,
- gérer la tenue du dossier juridique annuel.

Dates : 6 et 20 novembre - 3 décembre 2009 - 4 et 22 janvier 2010

Nouvelles compétences dans leur domaine

PAS 202 DEVENIR COLLABORATEUR CONFIRMÉ PAIE

Au terme des cinq jours, l'assistant paie confirmé doit :

- superviser l'ensemble du dossier paie,
- traiter les difficultés liées à l'organisation du temps de travail,
- maîtriser le secteur HCR.

Dates : 5 et 6 novembre - 14 et 15 décembre 2009 - 11 février 2010

PAR 201 DEVENIR RESPONSABLE DE MISSIONS

FORMATION ESSENTIELLE

Le chargé de dossier doit progresser et être capable de gérer une petite équipe. Pour ce faire, en 5 jours de formation, nous lui proposons de :

- connaître les normes professionnelles, et plus particulièrement les normes générales,
- maîtriser la gestion administrative des dossiers,
- savoir communiquer avec les responsables du cabinet, les collègues, les clients,
- savoir déléguer et superviser.

Dates : 24 septembre - 15 et 16 octobre - 5 et 6 novembre 2009

Nouvelles responsabilités hiérarchiques

PAS 203 DEVENIR RESPONSABLE DU POLE SOCIAL

L'acquisition des compétences, durant ces 5 journées de formation, de tous les aspects pratiques du droit social en entreprise, permettra au responsable du pôle social, de développer les missions sociales du cabinet.

Dates : 18 septembre - 13 octobre - 5 novembre - 3 décembre 2009 - 4 février 2010

PAJ 202 DEVENIR RESPONSABLE DU POLE JURIDIQUE

Les compétences solides acquises du responsable du pôle juridique, au cours de ces 5 jours, faciliteront le développement de nouvelles missions juridiques au sein du cabinet.

Dates : 26 novembre - 9 et 10 décembre 2009 - 19 et 20 janvier 2010

Vous avez identifié des besoins d'accompagnement professionnel de votre équipe. Nous pouvons y répondre, contactez-nous.
www.asforef.com

3

QUESTIONS À :

Jean-Marie VIAL

Président de la commission nationale de formation professionnelle, Conseil supérieur de l'Ordre



1 *Quelle est, pour vous, la place de la formation dans le projet développé par le Conseil supérieur ? Quels axes sont à privilégier ?*

J-M. V. : La formation professionnelle tient une place importante dans la nouvelle mandature. Lorsque le Conseil m'a confié la charge de cette commission, j'ai proposé une « feuille de route » dont l'objet était de traiter les enjeux de la formation professionnelle comme vecteur de développement des missions et du rayonnement de notre profession.

Une part significative de l'étude concerne la formation théorique initiale qui traite de sujets importants tels que :

- la réforme du DEC et la mise en place d'une préparation nationale aux nouveaux contenus pédagogiques qui est en cours de rédaction ;
- le positionnement du DCG au grade de licence et du DSCG au grade de master ;
- la validation du contenu pédagogique des licences professionnelles « métiers de la comptabilité », pratiques et opérationnelles, destinées à former des collaborateurs ;

- la VAE qui demeure très en retard malgré l'obligation légale mais dont l'organisation progresse assez rapidement maintenant.

Dans le domaine de la formation continue, deux axes me paraissent intéressants :

- le développement de formations qualifiantes (8 à 10 jours) qui permettrait aux cabinets de proposer à leurs collaborateurs des parcours promotionnels basés sur l'acquisition de connaissances nouvelles. Ces formations, qui recevraient le label de la profession, nécessitent l'ouverture d'une réflexion avec les syndicats professionnels sur une correspondance conventionnelle. Des expériences existent déjà dans certaines régions mises en place avec le concours de la profession, c'est dire si sur le plan pédagogique la réflexion est déjà avancée ;
- la mise en œuvre de certificats de spécialités, en collaboration avec les universités, qui permettraient aux consœurs et aux confrères, au-delà du maintien de leurs connaissances, d'acquérir des compétences nouvelles associées à l'obtention de diplômes (DU, Master, ...).

En ce qui concerne le stage, nous nous mobilisons, avec le CFPC tout à fait innovant dans ce domaine, sur la finalisation de la mise en ligne des nouveaux modules de formation du stage. C'est un projet considérable qui recueille la satisfaction des principaux utilisateurs, experts-comptables stagiaires et contrôleurs du stage.

2 *Que préconisez-vous pour accroître le réflexe formation des cabinets ? Définir un quota d'heures obligatoire, comme l'ont fait récemment les avocats ou les commissaires aux comptes ?*

J-M. V. : Le nouveau Code de déontologie introduit déjà l'obligation de formation pour les membres de l'Ordre et pour leurs collaborateurs. Ensuite, l'influence des normes internationales d'éducation (IFAC) a toujours existé préconisant un quota de

40 heures de formation par an ou 120 heures sur trois ans. Les modalités d'application de ce dispositif sont rappelées dans la Charte nationale de la formation que le Conseil supérieur de l'Ordre a validée l'an dernier même si certaines parties restent à finaliser.

En outre, je pense que les approches pédagogiques évoquées plus haut, permettraient de développer le réflexe formation dans les cabinets. Elles me semblent plus structurantes que la mise en œuvre de nouveaux quotas. J'ajoute que l'outil e-learning va progressivement s'imposer en formation continue pour certains thèmes qui s'y prêtent particulièrement. C'est ainsi que le catalogue national 2009-2010 proposera déjà, à titre expérimental, deux ou trois titres de séminaires en ligne. Cette nouvelle orientation devrait faciliter l'accès à la formation.

3 *Envisagez-vous de mettre en place des formations à vocation de spécialisations vues comme axes de développement pour les confrères ? Quelles corrélations seraient à prévoir avec la formation ?*

J-M. V. : La conduite d'une politique telle qu'évoquée précédemment et décrite au travers de la « feuille de route » approuvée par le Conseil supérieur, s'inscrit dans la volonté de voir la formation continue apporter des réponses concrètes dans le domaine de l'adaptation et de l'extension du périmètre d'exercice de notre profession comme en matière de reconnaissance de nouveaux savoir-faire.

La mise en place de certificats de spécialité repose sur une collaboration étroite et constructive entre les IRF et le CFPC, la profession et les établissements d'enseignement dont les universités. En effet, si l'on veut être crédible, ces formations doivent respecter des critères incontestables.

DEVENIR UN EXPERT DE CRISE

Nos clients TPE/PME sont tout autant fragilisés par l'ampleur de la crise que les grandes entreprises qui défraient la chronique.

Certains secteurs d'activité sont violemment, et rapidement, impactés en raison, entre autres, de la baisse de la consommation entraînant des chutes de CA pouvant aller jusqu'à plus de 30 %, tel que le commerce de détail ou encore le travail temporaire. Dès lors, la rapidité d'action est de mise pour, dans les 100 jours, actionner le levier du retournement.

Dans ce cadre, il est de notre devoir de guider nos clients vers la sortie de crise ou à minima les placer sous la protection de la justice ou encore de leur faire bénéficier des mesures d'accompagnement mises en œuvre par les pouvoirs publics (CCSF, URSSAF, OSEO, médiation du crédit,...).

Pour autant, disposons-nous tous de l'information qualifiée suffisante pour être pro actif, alors que notre responsabilité est lourde tant en qualité d'expert comptable, qu'en qualité de commissaire aux comptes ?

C'est pourquoi, il nous paraît essentiel de transmettre les savoirs réservés à certains initiés qui ne peuvent, à eux seuls, répondre à la demande.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France organise une série de petits-déjeuners d'information destinés à vous permettre de disposer des outils nécessaires à la mise en action des premières mesures de sauvegarde.

Le premier a eu lieu le 27 mai dernier et a réuni des intervenants de tout premier ordre (directeur de l'Urssaf, directeur d'Oséo, Receveur des finances, médiateur du crédit adjoint,...).

Des fiches pratiques sont également en ligne à votre disposition sur le site de l'Ordre (www.oec-paris.fr) ou sur le site du Conseil supérieur (www.experts-comptables.fr), telles que :

- les mesures graduées d'accompagnement
- comment saisir la CCSF ?
- quelles sont les mesures nouvelles d'étalement des cotisations Urssaf ?

Nous développons également de nouveaux Centres d'Information sur Prévention en partenariat avec les Tribunaux de commerce. L'objectif est que le chef d'entreprise puisse trouver l'information quel qu'en soit le lieu ou l'interlocuteur (expert-comptable, CIP à l'Ordre des experts-comptables, cellules de prévention des Tribunaux de commerce ou des chambres de commerce, permanence dans les mairies,...).

De son côté, l'ASFOREF propose les séminaires suivants sur la pratique de la loi de sauvegarde :

- **Prévention des difficultés des entreprises :**
le 22 juin ou le 2 octobre ou le 30 novembre 2009
- **Après la cessation des paiements :**
le 30 juin ou le 17 décembre 2009
- **Réforme de la loi de sauvegarde :**
le 14 septembre après-midi 2009

Acquérir ce savoir-faire et devenir un expert de crise, c'est sauver des entreprises, des emplois et également développer de nouvelles missions.

Alors engageons-nous ensemble dans ce combat contre la crise.

CATALOGUE FORMATION CONTINUE 2009 / 2010



Découvrez nos Formations Essentielles de juin à septembre

Les incontournables dans le cadre des activités de vos cabinets

Pour permettre au plus grand nombre d'entre vous de suivre ces séminaires, l'ASFOREF a mis en place un dispositif d'aide au financement. Elles bénéficient non seulement d'un tarif ASFOREF privilégié, mais également d'un financement spécifique exceptionnel par l'AGEFOS PME Ile-de-France.



Cette année encore, AGEFOS PME IDF octroie aux entreprises clientes inscrivant leurs participants sur le site Accès formation des conditions financières particulièrement avantageuses.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France et l'ASFOREF se sont associés à ce dispositif pour permettre aux salariés des cabinets d'expertise comptable de moins de 10 personnes de bénéficier des mêmes conditions.

Une rubrique « Expertise comptable » vous est ainsi dédiée dans laquelle l'ASFOREF présente les formations de son catalogue 2009 jugées **ESSENTIELLES**.

Ces actions de formation proposées sur le site www.acces-formation.com sont intégralement prises en charge par AGEFOS PME IDF.

Il n'en coûte aux cabinets que 40 € HT par participant et par séminaire.

(attention, le nombre d'inscription par cabinet est limité à 5 Formations Essentielles)

CYCLES DE FORMATION

EC	■ PACK ACTUALITÉS	■ 4 JOURS	A partir de juin ou de septembre
COL	■ DEVENIR RESPONSABLE DE MISSIONS	■ 5 JOURS	24 sept. - 15 - 16 oct. 5 - 6 nov.
COL	■ DEVENIR ASSISTANT(E) PAIE	■ 4 JOURS	16-17 juil - 10 sept. - 5 oct.

EXERCICE PROFESSIONNEL

EC	■ L'OBLIGATION DE CONSEIL DU CABINET : 15-20 QUESTIONS À MAÎTRISER	■ 1 JOUR	10 septembre
----	--	----------	--------------

MANAGEMENT

EC	■ DÉVELOPPER LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LE PORTEFEUILLE CLIENTS DU CABINET : 25 ACTIONS DE MARKETING OPÉRATIONNEL	■ 1 JOUR	29 septembre
EC	■ LES ENTRETIENS ANNUELS : OBLIGATION, OUTILS ET MISE EN ŒUVRE	■ 1 JOUR	24 septembre
COL	■ ÉCOUTEZ VOS CLIENTS ET DÉVELOPEZ DES MISSIONS	■ 1 JOUR	1 ^{er} juillet

COMPTABILITÉ ET RÉVISION

EC	■ CONNAÎTRE ET PRATIQUER LES IFRS : PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS IFRS	■ 1 JOUR	11 septembre
----	--	----------	--------------

CONSEIL EN GESTION

EC	■ LA PRATIQUE DE LA LOI DE SAUVEGARDE : PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES	■ 1 JOUR	22 juin
COL	■ ÉTABLIR UN RÉSULTAT FLASH ET UN TABLEAU DE BORD	■ 1 JOUR	21 septembre
COL	■ MONTER UN BUSINESS-PLAN	■ 1 JOUR	2 juillet
COL	■ FAIRE PARLER LE BILAN DE LA PETITE ENTREPRISE	■ 1 JOUR	29 septembre

SOCIAL

EC	■ NOUVEAUX DISPOSITIFS D'ÉPARGNE SALARIALE : LES NOUVELLES OPTIONS	■ 1 JOUR	8 septembre
----	--	----------	-------------

FISCAL

EC	■ OPTIMISER LA GESTION FISCALE DE LA PME	■ 1 JOUR	7 juillet
EC	■ DE LA FUSION À LA TUP : MAÎTRISEZ FISCALEMENT LES RESTRUCTURATIONS	■ 1 JOUR	23 septembre
EC	■ ACQUISITION-CESSION D'ENTREPRISE : ASPECTS JURIDIQUES ET FISCAUX	■ 2 JOURS	23 - 24 septembre
COL	■ PLUS-VALUES ET TRANSMISSION D'ENTREPRISE	■ 1 JOUR	15 septembre

JURIDIQUE

EC	■ DROIT DES AFFAIRES : DES INCONTOURNABLES POUR BIEN CONSEILLER VOS CLIENTS	■ 1 JOUR	30 septembre
EC	■ DIAGNOSTIC DE CONFORMITÉ JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS	■ 1 JOUR	17 septembre
COL	■ SA, SAS, SARL : LA NOUVELLE DONNE	■ 1 JOUR	18 septembre

SECTEURS

COL	■ TRAITER UN DOSSIER ASSOCIATION ET FONDATION	■ 1 JOUR	11 septembre
COL	■ TRAITER UN DOSSIER PROFESSION LIBÉRALE (BNC)	■ 1 JOUR	10 juillet

INFORMATIQUE

TOUT PUBLIC	■ LES TÉLÉPROCÉDURES FISCALES, SOCIALES ET BANCAIRES	■ 1 JOUR	25 septembre
-------------	--	----------	--------------

PRÉPARATIONS DSCG

Etudiants	■ UE 1 - GESTION JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE	■ 6 JOURS	A partir du 9 juillet ou du 24 août
Etudiants	■ UE 4 - COMPTABILITÉ ET AUDIT	■ 6 JOURS	A partir du 6 juillet ou du 27 août
Etudiants	■ UE 5 - MANAGEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION	■ 4 JOURS	1 ^{er} - 2 - 15 - 16 septembre

Découvrez l'ensemble des formations essentielles sur www.asforef.com
Vous y retrouverez d'autres séminaires et de nouvelles sessions de formation.



• Editée par l'ASFOREF • Diffusion : 13 500 exemplaires • Professionnels (experts-comptables et stagiaires) • Institutions ordinaires
• 45, rue des Petits-Champs • 75001 Paris • Tél. : 01 56 77 16 00 • Fax : 01 56 77 16 09 ou 29 • www.asforef.com

Directeur de la publication : Bernard Lelarge • Rédacteur en chef : Jean-Luc Scemama • Comité de rédaction : Françoise Berthon, Stéphane Cohen, Patrick Hachon, Arlette Patin, Ruth Soussana • Création et réalisation : OEC / ASFOREF • Direction artistique : J. Rouet • Réalisation & Impression : NAT'COM • 06 2009 • Votre avis nous intéresse. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions • rsoussana@oec-paris.fr